



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 6 FEVRIER 2021

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 2 février 2021, s'est tenu le 6 février à 10h00 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : MM ADAM Bernard, BABIN Valérie, GAUDRY Mireille, GRANJON Damien, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie

Procurations : BORNIBUS Emilie à LEDERMAN Michel, ARMENJON Frédéric à RODRIGUES Philippe, AVIET Thierry à MEUNIER Philippe

Excusés : BRASSAC Philippe, MARZI Gilles, MATHYS Rose-Marie.

Secrétaire de séance : MORLAND Laure

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : la convention voirie avec le Département de la Côte d'Or, et le Conseil en énergie partagé avec le SICECO.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Maire aborde alors l'ordre du jour :

1) Conventions avec le Conseil Départemental

- Le Maire indique que, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il convient de concéder au Conseil Départemental le droit d'installer et de faire exploiter une armoire SFO sur la parcelle AD 30 (au bout de la rue de la Cure).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

- **Restauration du mur du cimetière avec l'association sentiers :**

Le département de la Côte d'Or ayant accepté de participer à la restauration du mur du cimetière à hauteur de 80 % (7040 € maximum) du coût de la main d'œuvre assurée par l'association sentiers, il convient de signer une convention entre le Conseil Départemental, l'association Sentiers et la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention.

- **Convention pour l'entretien et l'exploitation de la voirie communale :**

Le Maire indique que la convention avec le Département pur l'entretien et l'exploitation de la voirie communale est arrivée à expiration fin 2020. Ces prestations concernent par exemple la fourniture d'enrobé à froid et de gravillons, les travaux d'entretien des chaussées au point à temps, le prêt de panneau de signalisation temporaire, etc...

Ces prestations sont proposées à des tarifs très concurrentiels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

2) Budget d'investissement

o Restes à réaliser 2020 :

Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2020 intervient le 31 décembre 2020 et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021.

Côté recettes, une subvention départementale est attendue ainsi qu'une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le volet dépenses est relatif à divers travaux réalisés ou à réaliser au lavoir rue des Romains, aux écoles, des frais d'étude à prévoir sur le projet rue de Ruffey, etc...

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2020 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 84 000 €.
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter s'élève à 42 903.50 €.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses, qu'en recettes.
- de reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2021.

o Anticipation de dépenses avant le vote du budget :

Le Maire propose d'utiliser la possibilité d'anticiper les dépenses d'investissements en 2021 avant le vote du budget (il est possible de le faire à hauteur de 25% des engagements 2020) soit 289 575.00 €.

Ceci vient s'ajouter aux restes à réaliser (dépenses et recettes prévues au budget d'investissement 2020 et non encore exécutées à ce jour).

Compte-tenu des projets en cours, le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3) Contrat entreprise de nettoyage

Le Maire informe le Conseil municipal que le nettoyage des locaux communaux est assuré depuis plusieurs années par la société ENSO, à la satisfaction générale.

Il propose un contrat du 1^{er} janvier au 31 août 2021 pour la somme de 11 378.10 € TTC pour les prestations ci-dessous

LOCAUX	PRESTATIONS
Salles de classes	4 fois par semaine
Mairie et Espace CHERPIN	1 fois par mois
Garderie - salles d'activités et espace de rencontres et de loisirs	1 fois par semaine
Salle des fêtes	à la demande

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4) Aménagement espace vert Chemin des Troulots

Les employés communaux ont commencé à nettoyer l'espace situé le long du chemin des Troulots. Il reste désormais à faire intervenir une entreprise pour aménager le terrain.

Deux devis ont été obtenus :

- Société GAUDRY BTP pour enlèvement des souches et des massifs béton, évacuation des déchets et répartition des terres pour 5 375.00 € HT.
- Entreprise SCEA des Sillons, de Saint-Julien, pour les mêmes prestations et le traitement du terrain en vue du semis de gazon pour 2 000.00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient ce deuxième devis pour 2 000 € HT.

5) Tarifs publicité bulletin municipal.

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2020, à savoir :

- ¼ de page : 35 €
- ½ page : 60 €
- Page complète : 100 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6) Conseil en Energie partagé du SICECO

Le SICECO propose d'aider les communes au niveau diagnostic et aide pour réaliser des économies d'énergie sur les bâtiments communaux.

L'adhésion est gratuite et présente un intérêt tout particulier dans le cadre de la rénovation des bâtiments.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'adhésion au Conseil en Energie partagé proposé par le SICECO.

7) Informations et questions diverses.

- Le Maire informe le Conseil municipal que les demandes de permis de construire du Centre d'accueil de mineurs (porté par la communauté de communes) et des logements locatifs (portés par la commune) devraient être déposés au cours du mois de mars.
- Le Maire remercie Stéphane TRANNOY et le Bien Public, dont l'article publié sur le projet de maison de santé a permis de recueillir des candidatures de médecins généralistes.
- Après discussion, il s'avère que la réfection des trottoirs du lotissement Bellefontaine devra probablement être différée de quelques semaines pour permettre à tous les branchements à la fibre d'être réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Le Maire

Philippe MEUNIER

